

OFFRE D'EMPLOI :

VENDEUR ANIMALERIE CDI

Description de l'annonce

Sous l'autorité du responsable de secteur, vous avez pour principales missions de développer la vente des produits de votre rayon animalerie, les services Jardiland, tout en respectant les règles relatives à la commercialisation d'animaux. Vos principales missions seront :

1. Commerce

Assure la meilleure qualité d'accueil et de service client

Organise son temps pour être le plus disponible possible pour le client

Accueil, écoute, fidélise, conseille le client tout en concluant les ventes

Applique les techniques de vente et contribue à l'augmentation du chiffre d'affaires par les ventes complémentaires

Maîtrise et propose les services Jardiland (reprise produits, cartes fidélité, carte de paiement, proposition de financement ...) afin de fidéliser la clientèle

Est force de proposition sur la commercialisation des produits de son rayon et la dynamique commerciale.

Est polyvalent sur l'ensemble du magasin

2. Tenue de rayon/ Gestion

Assurer la bonne tenue du rayon et des linéaires en effectuant chaque jour un tour de contrôle, Vérifier l'état des produits, éliminer les produits défectueux, vérifier l'étiquetage (facing) et les dates limites de consommation,

Respecter les procédures de vente et la réglementation en vigueur

Réaliser l'entretien des lieux de vie des animaux

Assurer la mise en rayon dans le respect des plans merchandising,

Assurer le rangement des produits en rayon et en stock,

Contribuer à la préparation des commandes de votre rayon et les passer ponctuellement (selon l'échelon et le degré d'autonomie accordé par la hiérarchie),

Remonter les informations et dysfonctionnements et proposer des solutions,

Contribuer à la préparation et participer aux inventaires,

Respecter les normes de sécurité en vigueur.

Localisation : NEUILLY SUR MARNE 93330

Niveau d'études : Bac général - Bac techno - Bac pro

Années d'expérience : 1-2 ans

Type de contrat : CDI

Profil recherché

Dynamique, ayant le sens de l'initiative. Posséder un certificat de capacité pour l'entretien et la vente d'animaux vivants d'espèces non domestiques serait un plus appréciable.

